



**Bureau communautaire
Mardi 04 Avril 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

Absents : Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Petite Enfance - Demande de subventions – Actions d’accompagnement à la parentalité (Crèche de Canet, Crèche de Clermont l’Hérault, LAEP et RPE)

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l’intercommunalité.

Le soutien des familles en territoire rural est une priorité pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Languedoc et c’est pourquoi une aide exceptionnelle a été décidée.

Dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse 2022, les élus du Comité Paritaire d’Action Sanitaire et Sociale de la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc ont souhaité prolonger l’aide accordée en 2020 à la Communauté de communes du Clermontais.

Le service petite enfance sollicite donc auprès de la Mutualité Sociale Agricole Languedoc une subvention pour financer les actions d’accompagnement à la parentalité. Le montant sollicité s’élève à 25 442,00€. Ce montant sera ventilé sur les 4 services de la petite enfance – *La Crèche La Ritournelle à Canet, la Crèche La Farandole à Clermont l’Hérault, le Lieu d’Accueil Enfants Parents, le Relais Petite Enfance* - pour leurs actions d’accompagnement à la parentalité réalisées en 2022 ou ayant débutées en 2022.

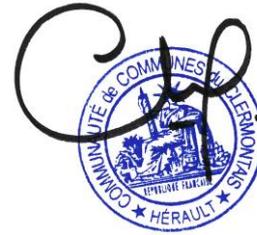
Après en avoir délibéré, le Bureau, à l’unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc la somme de 25 442.00€ (Vingt-cinq-mille-quatre-cent-quarante-deux-euros),

- **S'ENGAGE** à attribuer aux actions d'accompagnement à la parentalité 2022 des services de la petite enfance, la subvention demandée,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 04 Avril 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL